

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 27,2 milliards d'euros en 2010. Cette dépense a été multipliée par 2,6 depuis 1980 (en euros constants). En 2010, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 430 euros, soit 42 % de plus qu'en 1980 (en euros constants).

En 2010, la collectivité nationale (État, collectivités territoriales, autres administrations publiques, ménages et entreprises) a consacré 27,2 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2009 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, d'environ 3,2 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation (DIE) est passé de 14,6 % en 1980 à 20,2 % en 2010 (*tableau 01*).

L'écart important du niveau de la DIE entraîné par la rupture de série de 2006 est dû notamment à la prise en compte d'un périmètre élargi de toutes les activités de recherche en université, à une revalorisation des cotisations sociales imputées, et enfin, à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,6 en euros constants (*graphique 02*). Malgré cette forte augmentation, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 41,9 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et 2006) en raison du quasi-doublement des effectifs. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 68,2 %. Néanmoins, au cours des années récentes, la dépense moyenne par étudiant croît à la fois plus vite (2,1 % par an de 2007 à 2010) que sur la période précédente (0,9 % par an de 2000 à 2007) et plus rapidement que la dépense moyenne du second degré (1,4 % par an de 2007 à 2010).

La dépense moyenne par étudiant atteint 11 430 euros en 2010 (*graphique 03*). Ce coût moyen par étudiant est sensiblement différent selon les filières de formation. Il varie de 10 180 euros par an pour un étudiant d'université publique jusqu'à 15 240 euros pour un élève de CPGE. Le coût moyen par étudiant en IUT n'est plus quantifiable depuis la mise en application de la LOLF, en raison de la globalisation des crédits des universités. Cela concerne aussi d'autres instituts rattachés.

Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement à une licence est évalué à 144 100 euros en 2010, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 141 200 euros.

La dépense totale est constituée pour 69 % de dépense de personnels, en particulier de personnels enseignants (48 %) (*graphique 04*).

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (71,8 %), la part des collectivités atteint 11,5 % et la part des ménages s'élève à 8,4 % (*tableau 01*). Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2010 le coût moyen d'un étudiant pour la Nation de 11 430 euros à 12 640 euros.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

La dépense d'éducation (DIE) pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs).

À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la LOLF, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement) ainsi que l'ensemble des coûts des bibliothèques. Les séries ont donc connu une rupture en 2006, qui s'ajoute à une autre, datée de 1999 et due à la rénovation du compte de l'éducation.

Source : MENJVA-MESR-DEPP.
Champ : France métropolitaine + DOM.

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2005	2009	2010 (p)
DIE pour le supérieur (1)						
Aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,5	20,7	26,7	27,2
Aux prix de 2010 (en milliards d'euros)	10,5	15,4	21,0	22,5	26,9	27,2
Part dans la DIE (en %)	14,6 %	16,4 %	16,7 %	17,6 %	20,1 %	20,2 %
Dépense moyenne par étudiant (1) aux prix de 2010 (en euros)	7 510	8 240	9 600	9 740	11 540	11 430
Dépense moyenne par étudiant y compris mesures sociales et fiscales (2) aux prix 2010 (en euros)					12 750	12 640
Structure du financement initial (en %) (3)						
État		78,5 %	76,9 %	71,7 %	71,8 %	
dont MEN et MESR		68,2 %	66,2 %	63,3 %	63,5 %	
Collectivités territoriales		5,2 %	6,4 %	11,5 %	11,5 %	
Autres administrations publiques (4)		1,3 %	1,1 %	1,3 %	1,3 %	
Entreprises		5,8 %	6,1 %	7,2 %	7,0 %	
Ménages		9,2 %	9,6 %	8,3 %	8,4 %	

(1) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie ci-contre) pour l'ensemble de la période.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) Cela comprend l'ALS, la part de l'Etat dans l'APL, la majoration du quotient familial, la réduction d'impôt pour frais de scolarité.

(3) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

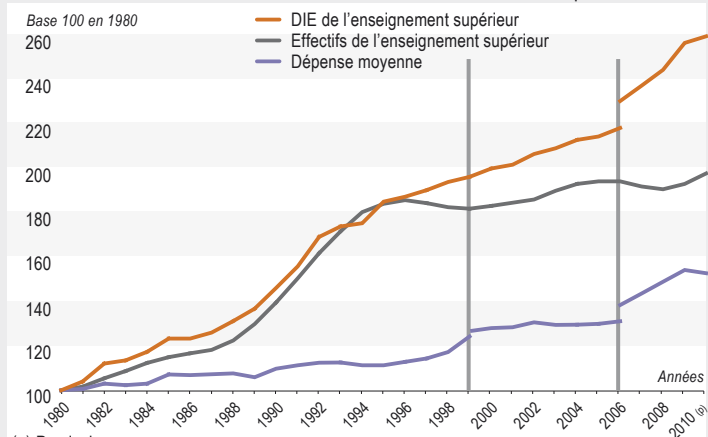
(4) y compris chambres consulaires (CCI, chambres des métiers, chambres d'agriculture...).

(p) Provisoire.

Source : MENJVA-MESR-DEPP.

02 Comparaison de l'évolution de la DIE, de la dépense moyenne et des effectifs du supérieur (indice base 100 en 1980, prix 2010)

France métropolitaine + DOM



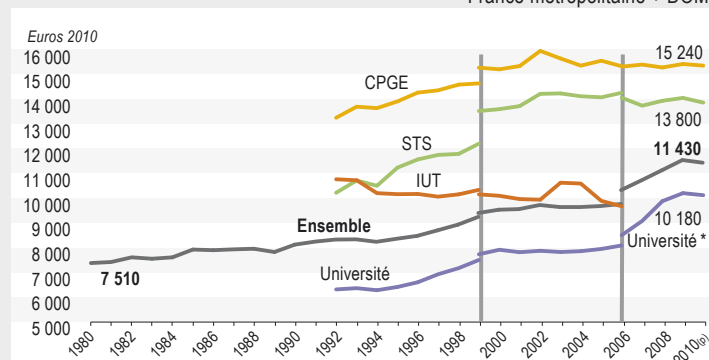
(p) Provisoire.

Ruptures de série en 1999 et 2006 : voir méthodologie ci-contre.

Source : MENJVA-MESR-DEPP.

03 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2010 (1980-2010)

France métropolitaine + DOM



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du Compte de l'éducation (métropole + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'Etat (LOLF).

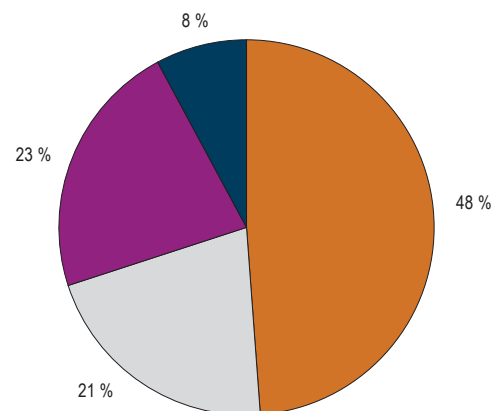
* La réforme de la LOLF ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont depuis 2006 intégrées aux universités.

Source : MENJVA-MESR-DEPP.

04 Nature des dépenses pour l'enseignement supérieur en 2010

France métropolitaine + DOM

■ Personnel enseignant
■ Fonctionnement
■ Personnel non-enseignant
■ Capital



Source : MENJVA-MESR-DEPP.

En 2008, avec 14 079 équivalents dollars par étudiant, la dépense moyenne française dépasse légèrement cette année la moyenne des pays de l'OCDE. Cependant l'effort national consacré à l'enseignement supérieur reste en dessous de la moyenne (1,4 % du PIB contre 1,5 %).

Les comparaisons internationales des dépenses d'éducation sont délicates du fait de la diversité démographique et socio-économique des différents pays et de la spécificité des systèmes éducatifs nationaux. Dans l'enseignement supérieur, cette difficulté est renforcée par la grande hétérogénéité des dispositifs éducatifs à ce niveau d'enseignement. On peut cependant apprécier la situation de la France au regard de quelques indicateurs généraux.

Le poids de la dépense d'éducation en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) est l'indicateur qui permet d'évaluer de la façon la plus globale l'effort concrètement effectué par l'ensemble des financeurs en faveur des systèmes éducatifs nationaux. En 2008, la France a consacré 1,4 % du PIB, pour l'enseignement supérieur, au titre des établissements d'enseignement, ce qui la place à la 16^e position parmi les 29 pays de l'OCDE qui ont fourni cet indicateur (*graphique 01*). Pour la majorité des pays (25 sur 29), l'effort réalisé pour leur enseignement supérieur s'établit entre 0,9 % de leur PIB (République Slovaque) et 1,7 % (Finlande, Danemark, Norvège). La France (1,4 %) se positionne légèrement au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (1,5 %). Elle se situe néanmoins au-dessus de pays européens comme l'Italie (1,0 %), l'Allemagne (1,2 %) ou le Royaume-Uni (1,2 %) mais au-dessous des Pays-Bas (1,5 %), et des quatre pays scandinaves (entre 1,6 % et 1,7 %). Quatre pays réalisent un effort financier pour l'enseignement supérieur très au-dessus de la moyenne : les États-Unis (2,7 % du PIB), la Corée du Sud (2,6 %), le Canada (2,5 %) et le Chili (2,2 %). Si on compare les montants des dépenses annuelles par étudiant de l'enseignement supérieur effectuées dans les différents pays, on observe une modification

de la hiérarchie des pays par rapport à l'indicateur précédent (*graphique 02*). En 2008, les États-Unis se détachent nettement par le niveau élevé de leur dépense (29 910 \$PPA), suivis de la Suisse (21 648 \$PPA), du Canada (20 903 \$PPA), et de trois pays nordiques (la Suède, la Norvège et le Danemark), qui dépensent entre 17 600 et 20 000 \$PPA par étudiant.

La France se situe au 16^e rang des 30 pays de l'OCDE ayant fourni cet indicateur, avec une dépense de 14 079 \$PPA, légèrement supérieure à la moyenne OCDE (13 717 \$PPA). Sa dépense est supérieure à celle de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal mais inférieure à celle des Pays-Bas, de la Finlande, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Autriche.

Dans l'enseignement supérieur, avec une moyenne, pour les pays de l'OCDE, de 68,9 % contre 31,1 %, la part relative des financements d'origine publique (État, collectivités locales et autres administrations publiques) est supérieure à celle d'origine privée (ménages et autres financeurs privés tels que les entreprises). En outre, plus de deux tiers des pays ayant fourni cet indicateur présentent une part relative de leur financement public supérieure à la moyenne OCDE (*graphique 03*). Cinq pays européens (la Norvège, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Belgique) ont un financement d'origine publique supérieur ou égal à 90 %. À l'opposé, seuls six pays (l'Australie, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, la Corée du Sud et le Chili) ont un financement d'origine privée à plus de 50 %.

La France, avec un financement public à hauteur de 81,7 % (supérieur de 12,8 points à la moyenne OCDE) et un financement privé à hauteur de 18,3 %, se situe dans une zone médiane des 29 pays de l'OCDE ayant fourni cet indicateur.

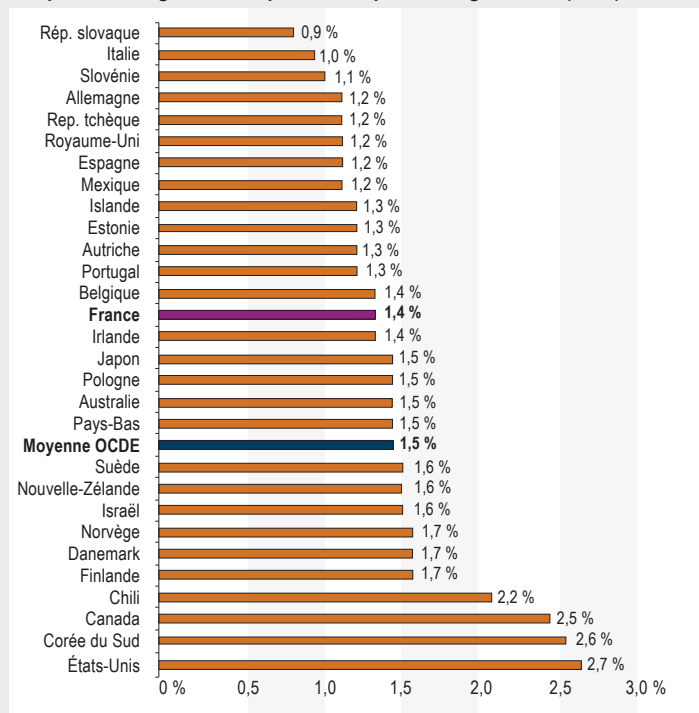
L'indicateur de dépense d'éducation, publié par l'OCDE est légèrement différent de l'indicateur de dépense intérieure d'éducation utilisé en France dans le compte satellite de l'éducation. L'indicateur de l'OCDE retrace « la dépense d'éducation au titre des établissements d'enseignement ». Ainsi – à la différence de l'indicateur de dépense intérieure d'éducation (cf. fiche 01) – il ne comprend ni la dépense de formation continue, ni les dépenses d'éducation effectuées par les ménages en dehors des établissements, même si ces dépenses privées portant sur les biens et services liés à l'éducation et/ou de subsistance sont subventionnées par des aides publiques. En outre, pour l'activité d'enseignement supérieur, l'OCDE prend en compte un périmètre de recherche plus large que celui retenu par le compte de l'éducation puisqu'il inclut toutes les dépenses de recherche à destination de l'enseignement telles qu'elles sont calculées pour la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, c'est-à-dire y compris les organismes de recherche (ex. CNRS, INSERM...).

Cet indicateur est présenté en \$PPA, c'est-à-dire en équivalents dollars des États-Unis convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2011.

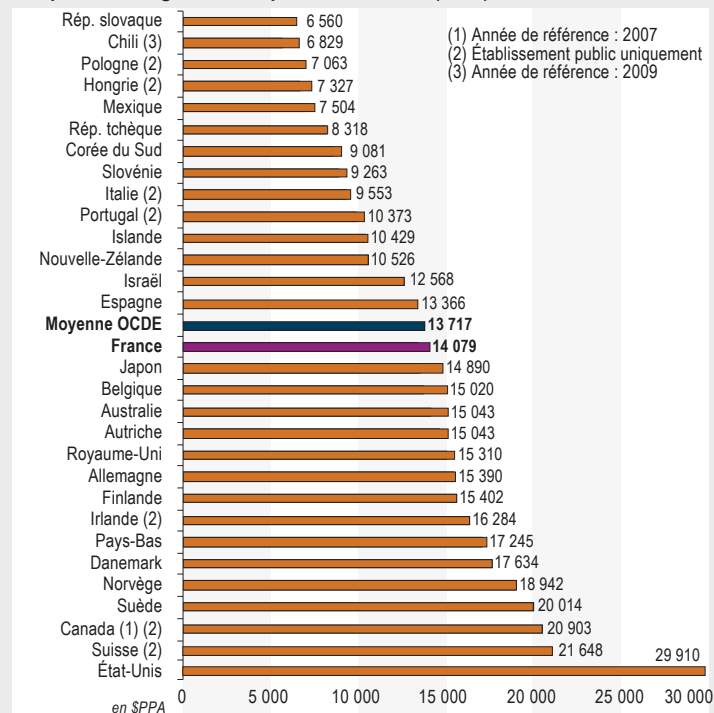
Les dépenses d'éducation pour la France, publiées par l'OCDE, sont élaborées à partir des données du compte de l'éducation définitif 2008.

01 Dépenses annuelles des établissements pour l'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB (2008)



Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2011.

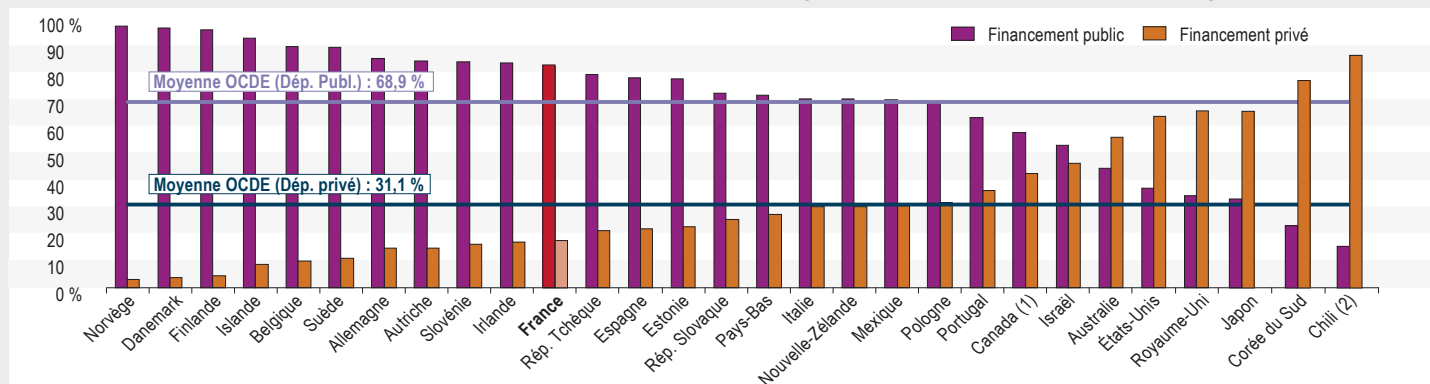
02 Dépenses annuelles des établissements par étudiant pour l'enseignement supérieur, en \$PPA (2008)



(1) Année de référence : 2007
(2) Établissement public uniquement
(3) Année de référence : 2009

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2011.

03 Part relative des financements publics et privés alloués aux établissements d'enseignement, en financement final *, pour l'enseignement supérieur (2008)



* Financement final : financement après prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques. Les subventions publiques aux ménages sont donc comptabilisées dans la dépense des ménages et retranchées de celle des agents publics.

(1) Année de référence : 2007.
(2) Année de référence : 2009.

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2011.

À la rentrée 2010, le nombre d'étudiants aidés progresse à nouveau : un peu plus de 665 000 étudiants, soit 37,5 % de la population concernée, bénéficient d'une aide financière directe, sous forme de bourses. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur atteint quasiment 5,5 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 1995.

Différentes formes d'aide financière permettent aux familles de mieux assurer les conditions d'études de leurs enfants. La plus directe est l'attribution de bourses et de prêts qui représente un effort budgétaire annuel d'environ 1,7 milliard d'euros pour l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement supérieur, 665 114 étudiants bénéficient d'une aide financière à la rentrée 2010 (*tableau 02*). La proportion d'étudiants aidés augmente fortement pour la troisième année consécutive : + 1,7 point en 2010, soit 38 732 boursiers en plus. Plus d'un tiers des étudiants (37,5 %) inscrits dans une formation ouvrant droit à bourse (*cf. méthodologie*) sont aidés, ce qui correspond à un niveau jamais atteint. Cette hausse s'explique par celle des boursiers sur critères sociaux qui représentent 89 % des étudiants aidés : les plafonds de revenus pour l'attribution de bourse ont été modifiés à la hausse en 2008 pour augmenter le nombre de bénéficiaires. Cette hausse se répercute en 2009 : les barèmes d'attribution ayant été revus très tardivement, tous les boursiers potentiels ne s'étaient pas forcément manifestés. De fait, leurs effectifs ont progressé de 11,4 % en 2008, de 7,8 % en 2009 et de 4,8 % en 2010. La proportion d'étudiants boursiers augmente dans toutes les formations : + 1,3 point en 2010 à l'université pour atteindre 33,8 %, + 0,7 point en CPGE (25,7 %) et + 1,5 point en STS (44,1 %) où cette proportion est la plus élevée (*graphique 03*).

Ces données ne couvrent cependant pas l'ensemble du champ des aides financières, sociales et fiscales – directes et indirectes – dont peuvent bénéficier les étudiants.

En plus des allocations, prêts et bourses (y compris aides d'urgence) que verse le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les aides directes comprennent en 2010-2011 l'allocation de logement social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal). À cela s'ajoutent les aides indirectes qui regroupent les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de la sécurité sociale étudiante. En 2010, le montant total de ces aides diverses aux étudiants était de près de 5,5 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 1995, soit une hausse de près de 56 % en prix courants et de plus de 24 % en prix constants (*tableau 01*).

Les comparaisons internationales sur les aides aux étudiants publiées par l'OCDE ne font apparaître, pour la France, que les seuls bourses et prêts d'honneur versés par l'État, soit environ 1,7 milliard d'euros et sous-estiment donc le dispositif des aides bénéficiant aux étudiants. En effet, les allocations de logement (ALS et APL) ainsi que les aides fiscales qui représentent en 2010 près de 2,8 milliards ne sont pas prises en compte dans le cadre des aides aux étudiants dans les indicateurs de l'OCDE. Si ces aides étaient incluses dans l'aide publique au même titre que les bourses, la part des aides de l'État passerait de 7,4 % à 18,5 % (données de 2008) de la dépense publique d'éducation destinée à l'enseignement supérieur (*graphique 04*).

Bourses sur critères sociaux : accordées en fonction des ressources et charges de la famille. Ces aides vont de la seule exonération des droits universitaires et de la cotisation de la « sécurité sociale étudiante » (échelon 0) à l'attribution d'un montant financier s'élevant de 1 525 € sur 10 mois pour une bourse à l'échelon 1 à 4 370 € pour une bourse échelon 6 (année universitaire 2010-2011).

Aide au mérite : remplace depuis 2008-09 les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite. C'est un complément de bourse pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux (1 800 € sur l'année universitaire) accordé à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention très bien et à l'entrée du master pour les meilleurs licenciés.

Allocation de logement à caractère social (ALS) et aide personnalisée au logement (APL) : L'ALS vient en aide à des catégories de personnes, autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources. De ce fait les étudiants en sont les principaux bénéficiaires. L'APL s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Les étudiants sont donc également concernés.

Proportion d'étudiants aidés : se rapporte aux étudiants inscrits en université dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus L et M, et jusqu'à la 6^e année des études de STS), en première année d'IUFM, en STS, en CPGE, en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MESR et dans les écoles de commerce reconnues par l'État.

Sources : MENJVA-MESR, MESR-DGE-SIP/DGRI-SIES, CNAF, Ministère des comptes publics et de la réforme de l'État, OCDE.

Champ : France métropolitaine + DOM (01 à 03), différents pays (04).

01 Aides aux étudiants (en millions d'euros)

France métropolitaine + DOM

Nature des aides	1995	2010	Évolution 2010/1995 en % courants	
Aides budgétaires de l'Etat [a]	2 062,4	3 544,4	71,9 %	37,2 %
Aides Directes	1 787,8	3 051,1	70,7 %	36,3 %
- Bourses et prêts (programme 231 action 1)*	927,7	1 679,6	81,1 %	44,6 %
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 158,6	72,3 %	37,6 %
- Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'Etat	187,5	199,6	6,5 %	-15,0 %
- Aide au transport (carte Imagine R) - Part de l'Etat		13,3		
Aides indirectes	274,6	493,3	79,6 %	43,4 %
- Œuvres universitaires*	253,4	382,7	51,0 %	20,6 %
- Aides aux associations et médecine universitaire**	12,8	25,8	101,8 %	61,2 %
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers***	8,4	84,8	909,5 %	706,2 %
Aides fiscales de l'Etat [b]	1 067,1	1 417,0	32,8 %	6,0 %
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	29,2 %	3,2 %
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	200,0	60,0 %	27,8 %
Total aides de l'Etat [a+b]	3 129,5	4 961,4	58,5 %	26,6 %
Versements des régimes sociaux [c]				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	493,1	31,4 %	5,0 %
Versements des universités [d]				
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE	6,1	16,1	163,9 %	110,8 %
TOTAL autres aides [c+d]	381,2	509,2	33,6 %	6,7 %
TOTAL GÉNÉRAL [a+b+c+d]	3 510,7	5 470,5	55,8 %	24,4 %

* Y compris plan de relance 2010 et Fonds national d'aide d'urgence (Fonds mis en place à la rentrée 2008 en substitution aux allocations uniques d'aide d'urgence et aux allocations d'études).

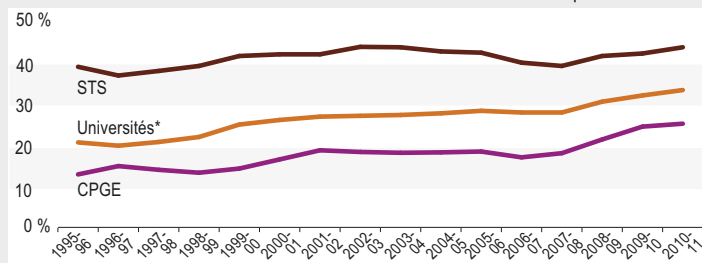
** Les crédits de services universitaires (ou interuniversitaires) de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ne sont plus « fléchés » depuis la mise en place de budgets globaux pour les universités.

*** Sur les champ des universités et des écoles d'ingénieurs.

Sources : MENJVA-MESR-DEPP, MESR-DGESIP.

03 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers par filière

France métropolitaine + DOM



* En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENJVA-MESR-DEPP et système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2011).

02 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière directe

France métropolitaine + DOM

a) par type d'aide	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11
Bourses sur critères sociaux	254 809	363 075	452 616	496 427	565 798	593 057
Bourses sur critères universitaires	10 151	13 126	14 539	12 529	0	0
Bourses de mérite/ aide au mérite	0	0	497	842	728	549
Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle					53 829	65 491
Fonds national d'aide d'urgence annuelle					7 521	7 508
Allocations d'études	0	0	8 090	10 461	0	0
Total bourses	264 960	396 692	475 742	520 259	626 382	665 114
Prêts d'honneur	3 825	2 788	2 858	1 983	0	0
Allocation d'IUFM	3 303	14 625	0	0	0	0
Ensemble des aides (1)	272 088	414 105	478 600	522 242	626 382	665 114

Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)

Année	1995-96	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11
Aide moyenne	2 283	2 320	2 501	2 500	2 569

b) par type de formation	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11
Toutes formations, ensemble des aides (1)	272 088	414 105	478 600	522 242	626 382	665 114
% d'étudiants concernés	19,7*	24,1	28,6	30,2	35,8	37,5
dont université hors IUFM (2)	185 526	280 176	335 187	369 365	407 445**	441 304**
% d'étudiants concernés	17,5*	21,2	26,6	28,8	32,5	33,8
dont CPGE et STS (2) :	63 251	85 269	97 989	100 925	110 849	114 787
% d'étudiants concernés	25,5*	32,3	35,7	36,5	37,8	39,2
dont CPGE (2)		9 745	12 361	13 685	19 813	20 016
% d'étudiants concernés		13,5	17,1	19,0	25,0	25,7
dont STS (2)		75 524	85 628	87 240	91 036	94 771
% d'étudiants concernés		39,4	42,4	42,8	42,6	44,1

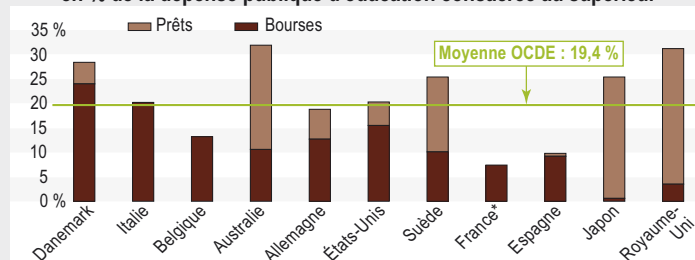
(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), allocations d'IUFM (supprimées en 1998), fonds national d'aide d'urgence où 1 491 étudiants perçoivent le ponctuel et l'annuel en 2010.

(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence. * Estimation. ** En 2009-10, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés (on y dénombre 13 422 boursiers). En 2010-11 tous les IUFM sont rattachés aux universités.

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, MENJVA-MESR-DEPP et système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2011).

04 Aides publiques pour l'enseignement supérieur (2008)

en % de la dépense publique d'éducation consacrée au supérieur



* Pour la France, si l'on intégrait les aides au logement et les aides fiscales, la part des aides de l'État passerait à 18,5 % en 2008.

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2011.

En 2010-2011, 96 200 enseignants exercent dans les établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR, sur un total d'environ 150 000 personnes. Les personnels enseignants se répartissent en trois catégories : les enseignants-chercheurs et assimilés, les personnels du second degré dans l'enseignement supérieur et les enseignants non-permanents.

À la rentrée 2010, le potentiel d'enseignement et de recherche dans l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR est de 96 200 enseignants (+ 3,4 % par rapport à 2009) dont 56 200 enseignants-chercheurs et assimilés, soit 58,5 % de l'ensemble (*graphique 01a*). Les enseignants du second degré et les enseignants non permanents représentent respectivement 13,5 % et 27,4 % de ce potentiel. En dix ans le nombre d'enseignants dans le supérieur a progressé de 9,1 %. Globalement, 95 % des personnels sont affectés dans les universités (*graphique 01b*).

Les disciplines scientifiques regroupent 42 % des effectifs globaux, les Lettres 30 %, le Droit et la Santé chacune environ 14 % (*graphique 02*). En dix ans, le nombre d'enseignants-chercheurs hors assistants titulaires et associés, a progressé de 9,1 %. Cette augmentation recouvre des disparités entre disciplines : + 18 % dans les Sciences juridiques, économiques et de gestion, + 11,7 % en Lettres et Sciences humaines (dont + 14,5 % pour les Sciences humaines), et + 6,6 % sur l'ensemble des disciplines scientifiques (dont + 10,2 % pour les Sciences pour l'ingénieur et + 11,8 % pour les Mathématiques et l'informatique). La Physique et la Chimie (respectivement - 8,5 % et - 2,3 %) sont en décroissance.

L'âge moyen des professeurs des universités et des maîtres de conférences titulaires ou stagiaires est respectivement de 52 ans 6 mois et de 44 ans 4 mois (*graphique 03*). Cet écart est lié au déroulement de carrière : les professeurs des universités sont recrutés majoritairement parmi les maîtres de conférences. Au cours des dix dernières années, la proportion de femmes a progressé lentement pour atteindre 20,3 % chez les professeurs et 41,9 % chez les maîtres de

conférences soit une augmentation de l'ordre de 6 points. Cette proportion est plus élevée en Lettres et Pharmacie qu'en Sciences, Droit et Médecine. Par ailleurs, chez les maîtres de conférences, dans la tranche d'âge 30-39 ans, les femmes sont devenues, depuis quelques années, majoritaires en Droit, en Lettres et dans les disciplines de santé.

Les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur représentent 13 % des effectifs (*graphique 01a*) soit 12 891 personnes. Parmi eux 54,4 % sont des agrégés. Ces enseignants sont affectés pour 91,2 % dans les universités, dont un tiers dans les instituts universitaires de technologie (IUT) et 8,8 % dans les écoles d'ingénieurs. Ils interviennent principalement en Sciences économiques et de gestion, en Langues et littératures, en Histoire et géographie, en Mathématiques, en Mécanique et en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Un quart du potentiel enseignant en activité dans le supérieur est affecté dans les trois académies d'Ile-de-France. Plus de la moitié (54,4 %) de ce potentiel relève des cinq plus grandes régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées). Cette répartition territoriale est quasiment identique à celle des étudiants.

Avec un nombre moyen de 15,7 étudiants par enseignant du supérieur (*graphique 04*) la France est assez proche en termes d'encadrement de la moyenne de l'OCDE (14,9). Seuls cinq pays (à champ comparable) ont une situation beaucoup plus favorable avec moins de 12 étudiants par enseignant : l'Allemagne, l'Espagne, l'Islande, le Japon et la Suède.

Graphiques 01, 02 et 03 : exploitation en mai 2011, du fichier de gestion des enseignants de l'enseignement supérieur GESUP2 et de l'enquête relative aux enseignants non permanents, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur (DGRH - bureau des études de gestion prévisionnelle).

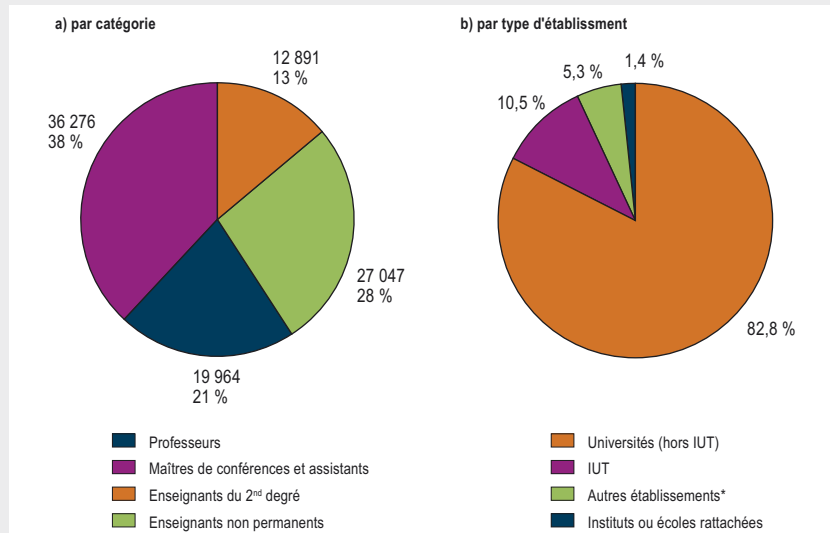
Le potentiel d'enseignants-chercheurs et d'enseignants ainsi évalué correspond donc aux personnels en activité, qu'ils soient titulaires ou non ; ceux qui sont détachés hors de leur établissement d'affectation, en disponibilité ou en position de congés sont donc exclus.

Sources : MENJVA-MESR-DGRH et OCDE.

Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie) - secteur public.

01 Répartition des enseignants de l'enseignement supérieur et type d'établissement en 2009-2010

France entière



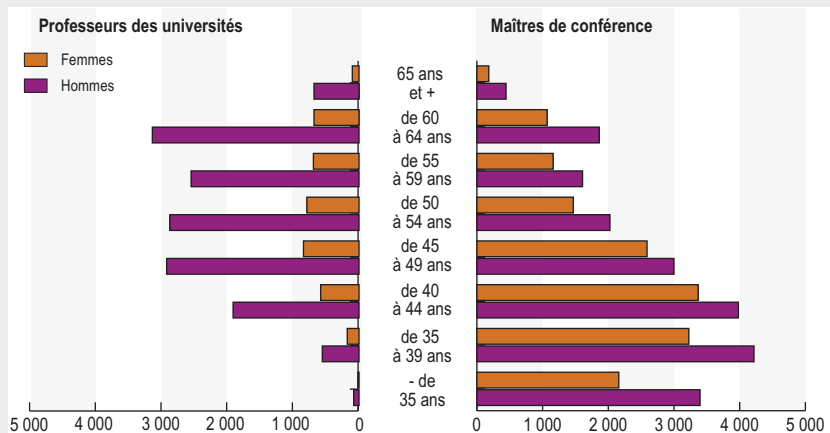
* ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUFM..

Source : MENJVA-MESR-DGRH.

03 Pyramide des âges des enseignants-chercheurs titulaires en fonction* en 2010-2011

Répartition par corps, sexe et tranche d'âge

France entière

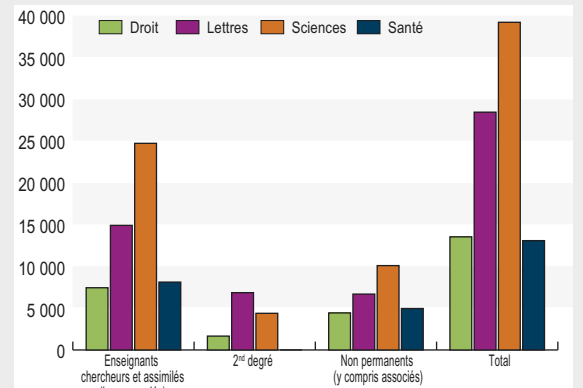


* hors enseignants associés et professeurs en surnombre.

Source : MENJVA-MESR-DGRH.

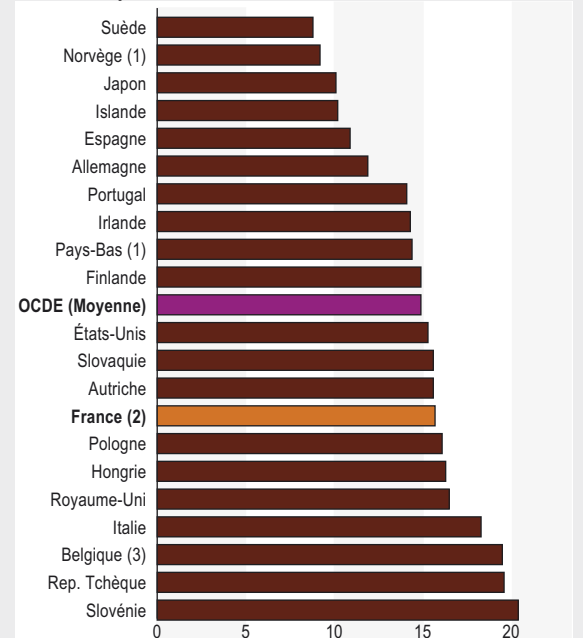
02 Répartition des enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur par grande discipline 2010-2011

France entière



Source : MENJVA-MESR-MESR.

04 Nombre moyen d'étudiants par enseignant du supérieur* en 2009



(1) établissements publics.

(2) établissements publics sous tutelle des MENJVA et MESR.

(3) établissements publics et privés sous contrat.

* en ETP (équivalent temps plein).

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2011.

En 2010-2011, environ 150 000 personnes exercent dans les établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche (hors EPST) dont 54 200 non-enseignants qui assurent des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement.

En janvier 2011, 54 200 personnes assurent des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur y compris les établissements autonomes, soit plus du tiers des personnels exerçant dans l'enseignement supérieur. Sont également comptabilisés dans cet effectif les personnels exerçant dans les services de l'administration centrale rémunérés sur le programme budgétaire « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Parmi ces agents, les ingénieurs et les techniciens de recherche et de formation (ITRF) et les personnels des bibliothèques sont des personnels quasiment tous affectés dans l'enseignement supérieur. Plus des trois cinquièmes de ces non-enseignants (33 760 personnes, soit 62,2 %) sont des ITRF, moins de trois sur dix (15 880 personnes, soit 29,3 %) sont des personnels administratifs, techniques, sociaux ou de santé (ATSS), 4 500 agents (soit 8,3 %) sont des personnels des bibliothèques (*tableau 01*).

La quasi-totalité de ces personnels sont des titulaires (98,1 %). Pratiquement un sur deux est en catégorie C (46,9 % soit 25,7 points de plus que dans l'enseignement scolaire), comme adjoints administratifs pour 55,8 % des ATSS titulaires, adjoints techniques pour 44,7 % des ITRF titulaires et magasiniers pour 40,5 % des personnels des bibliothèques. Plus d'un non-enseignant sur quatre appartient à la catégorie A (26,5 %) essentiellement composée d'ingénieurs d'études ou de recherche et d'assistants ingénieurs (plus de sept

agents sur dix). Plus d'un sur dix est un attaché d'administration et moins d'un sur dix est conservateur des bibliothèques ou bibliothécaire.

L'âge moyen des personnels non enseignants est 45,4 ans. Les personnels de direction et d'encadrement ont en moyenne plus de 50 ans, les ITRF et les personnels des bibliothèques ont en moyenne de 44 à 45 ans. Les personnels non titulaires sont plus jeunes, sept années et demie les séparent des titulaires.

Dans l'enseignement supérieur, les femmes sont moins présentes que dans l'enseignement scolaire : 62,6 % contre 76,8 %. Elles occupent la quasi-totalité des postes médicaux et sociaux (96 % et plus). Elles dominent nettement parmi les adjoints administratifs (90,8 %) et les secrétaires d'administration (85,9 %). Si elles représentent la moitié des personnels ITRF, elles sont moins nombreuses parmi les personnels de catégorie A (46,2 %), en particulier parmi les ingénieurs de recherche (35,1 %). 69,4 % des personnels des bibliothèques sont des femmes mais elles sont 82,4 % parmi les bibliothécaires adjoints spécialisés et 70 % parmi les conservateurs.

Moins de 10 % des personnels non enseignants de l'enseignement supérieur exercent à temps partiel, beaucoup moins que dans le secteur scolaire (une personne sur quatre). Les personnels concernés par des taux élevés de temps partiel sont le plus souvent les personnels médicaux et sociaux, les adjoints et les secrétaires d'administration, fortement féminisés.

Comme pour l'édition précédente, le personnel non-enseignant comprend l'ensemble des personnels rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » :

– les personnes non-enseignantes recensées dans le fichier de paye, en fonction à l'administration centrale et dans les établissements d'enseignement supérieur non encore autonomes.

– les personnes non-enseignantes en fonction dans les établissements autonomes suite à la mise en place de la loi LRU : loi relative aux « Libertés et responsabilités des universités » ; à partir de leur code établissement, les personnels ont été extraits des bases de gestion (annuaire Agora pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, POPPEE-ITRF pour les ingénieurs, les techniciens de recherche et de formation et POPPEE-Bib pour les personnels des bibliothèques).

Les personnels des musées, les personnels des programmes budgétaires « Jeunesse et Sports » et « Recherche » sont exclus du champ.

Source : MENJVA-MESR-DEPP (fichier de paye, janvier 2011 et annuaires de gestion, février 2011).
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

01 Personnels administratifs, techniques et d'encadrement rémunérés sur les programmes budgétaires «Formations supérieures et recherche universitaire» et «Vie étudiante» en janvier 2011*

France métropolitaine + DOM

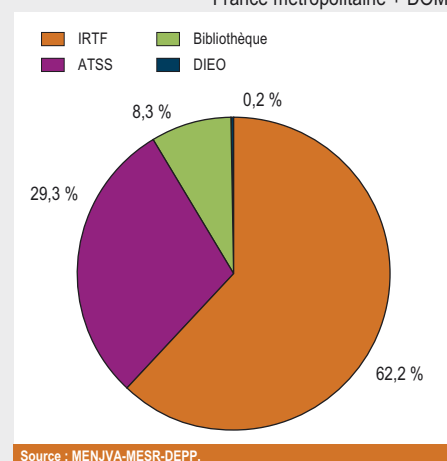
			Effectifs	Age moyen	% de femmes	% temps partiel	
Ingénieurs, techniciens, de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 898	47,2	35,1	2,0	
		Ingénieurs d'études	5 838	44,0	50,1	3,2	
		Assistants ingénieurs	2 744	42,3	45,6	2,0	
		Total catégorie A	10 480	44,2	46,2	2,7	
	Catégorie B	Techniciens de recherche	8 155	45,1	51,3	3,4	
	Catégorie C	Adjoints techniques	15 095	46,0	56,1	6,4	
	Titulaires		33 730	45,2	51,9	4,5	
	Non-titulaires Contractuels		31	57,1	74,2	3,2	
	Total ITRF			33 761	45,2	51,9	4,5
	Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	Catégorie A	Administrateurs civils	10	46,4	20,0	0,0
Pers. direction adm. centrale			9	ns	ns	ns	
Administrateurs (ADMENESR)			111	50,0	55,9	0,0	
Directeurs généraux des services			91	52,6	38,5	1,1	
Attachés (ADAENES)			1 947	47,4	67,7	9,6	
Conseillers ASU			69	46,2	55,1	5,8	
Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)			144	47,9	42,4	6,3	
Assistants ingénieurs (CNRS)			4	ns	ns	ns	
Conseillers de service social			16	56,1	100,0	6,3	
Autres catégorie A			21	52,6	23,8	4,8	
Total catégorie A		2 422	47,8	63,6	8,4		
Catégorie B		Secrétaires d'administration	3 655	46,6	85,9	20,0	
		Infirmiers	276	50,7	96,4	33,7	
		Assistants de service social	75	47,4	97,3	38,7	
Total catégorie B		4 006	46,8	86,9	21,3		
Catégorie C		Adjoints administratifs	8 337	46,3	90,8	24,5	
		Adjoints tech. Adm. Centrale	21	51,6	42,9	0,0	
		Adjoints tech. des étab. d'enseignement	139	48,7	40,3	12,9	
		Adjoints techniques de laboratoire	8	ns	ns	ns	
		Total catégorie C		8 505	46,3	89,8	24,3
Titulaires		14 933	46,7	84,8	20,9		
Contractuels		940	37,7	61,8	10,7		
Auxiliaires de bureau		11	32,3	90,9	0,0		
Non-titulaires		951	37,7	62,1	10,6		
Total ATSS			15 884	46,2	83,4	20,3	
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	922	45,4	70,0	5,4	
		Bibliothécaires	483	45,0	78,7	6,4	
		Total catégorie A	1 405	45,2	73,0	5,8	
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	977	42,8	82,4	9,2	
		Assistants des bibliothèques	296	42,7	61,8	5,1	
	Total catégorie B		1 273	42,8	77,6	8,2	
	Catégorie C	Magasiniers	1 820	45,0	60,9	8,7	
Total bibliothèques			4 498	44,4	69,4	7,7	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)			102	43,1	62,7	27,5	
Ensemble du personnel			54 245	45,4	62,6	9,4	
dont titulaires			53 227	45,6	62,6	9,4	
dont non-titulaires			1 018	38,1	62,9	10,4	

*Fichier de paye, janvier 2011 pour les non-enseignants rémunérés sur crédits d'État, annuaire pour l'ensemble des personnels des bibliothèques «POPPEE-BIB», annuaires «AGORA» et «POPPEE-ITRF» pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

Source : MENJVA-MESR-DEPP.

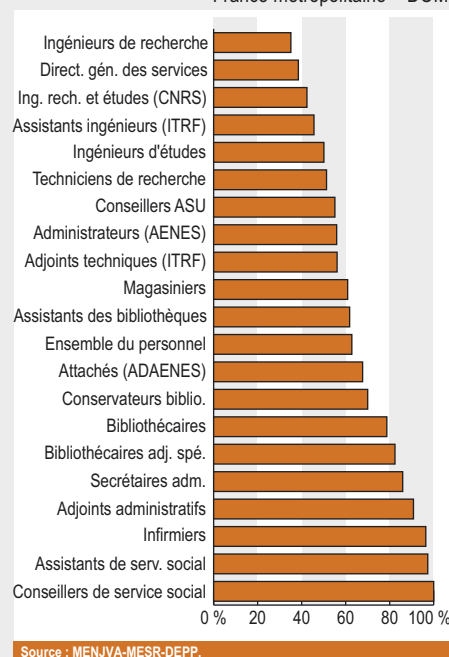
02 Répartition par type de personnel (en %)

France métropolitaine + DOM



03 Part des femmes chez les non-enseignants en 2011 (en %)

France métropolitaine + DOM



En 2010, 2 518 enseignants-chercheurs ont été recrutés. La moitié d'entre eux ont obtenu leur qualification lors de la campagne 2010 soit immédiatement avant ces opérations de recrutement. Cette phase de « qualification » - label universitaire de compétences valable quatre années - permet d'enrichir le vivier des candidats potentiels aux fonctions d'enseignants-chercheurs, professeurs des universités ou maîtres de conférences.

La qualification aux fonctions de professeur des universités (PR) ou de maître de conférences (MCF) est un label préalable pour les candidats à un concours de recrutement d'enseignant-chercheur. Une fois décernée par le Conseil national des universités (CNU), la qualification a une validité de 4 ans. En 2010, la campagne de qualification organisée par le ministère a recueilli 20 936 candidatures, une même personne pouvant solliciter plusieurs qualifications, au titre de différentes disciplines (en fait, de sections différentes du CNU) ou au titre de chacun des deux corps d'enseignant-chercheur. Dans l'ensemble, en 2010, les membres du CNU ont examiné 15 727 dossiers individuels et délivré 9 953 qualifications à 7 466 personnes différentes, soit 59,4 % des 14 603 candidats ayant exprimé 20 936 candidatures (*graphique 01*).

Seule une fraction de ces nouveaux qualifiés s'est présentée aux concours de recrutement d'enseignant-chercheur : en 2010, plus de la moitié des qualifiés PR et environ 40 % des qualifiés MCF ne se présentent pas aux concours dans l'année suivant leur qualification. Ils peuvent le faire lors des campagnes de recrutement ultérieures selon les choix qualitatifs relatifs aux postes offerts ou bien « utiliser » cette qualification pour d'autres besoins dans leur parcours professionnel. 3 357 postes à pourvoir pour le 1er septembre 2010 ont été publiés au Journal officiel en vue de recruter des maîtres de conférences et des professeurs des universités pour les établissements d'enseignement supérieur. Entre 2007 et 2010, les postes des professeurs des universités ont progressé de 5,2 % et ceux des maîtres de conférences ont diminué de 1,4 % (cette baisse est de 5 % entre 2009 et 2010) soit au total une augmentation des emplois de 1 % (*graphique 02*).

Ces postes peuvent être pourvus par détachement (0,8 % des postes offerts) ou par mutation

(9,8 %). Le nombre de mutations progresse significativement par rapport à 2009 (+6,3 %).

Sur la base des emplois non pourvus par la mutation, le détachement, les agrégations du supérieur et les recrutements particuliers, 2 518 postes ont été pourvus soit 89,8 %. Parmi les 778 professeurs des universités recrutés, 89,2 % étaient issus du corps des maîtres de conférences (*graphique 03*). Les professeurs des universités recrutés ont un âge moyen de 44 ans et 6 mois ; celui des maîtres de conférences est de 33 ans. Les femmes représentent 38,8 % de l'effectif (30,6 % de PR et 42 % de MCF).

Quant aux origines des maîtres de conférences recrutés, il ressort que 31,3 % assuraient des fonctions d'ATER, de moniteur ou de lecteur et 40,5 % exerçaient une activité de recherche en dehors de l'enseignement supérieur (*graphique 04*).

La législation concernant le recrutement d'enseignants-chercheurs titulaires possède la particularité de pouvoir accueillir des individus de nationalité étrangère : 4,9 % des maîtres de conférences recrutés proviennent d'un pays de l'Union européenne, 6,7 % sont issus du reste du monde.

La loi « Libertés et responsabilités des universités » (LRU), dans le cadre des contrats pluriannuels d'établissement, demande à chaque établissement de se fixer des objectifs en matière de recrutement de MCF n'ayant pas obtenu leur grade universitaire dans l'établissement, ainsi qu'en matière de recrutement de PR n'ayant pas exercé, immédiatement avant leur promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans l'établissement. L'enquête relative à l'origine des enseignants-chercheurs recrutés en 2010 permet au niveau national de constater un taux de recrutement externe de 72,5 % pour les MCF et de 40,9 % pour les PR.

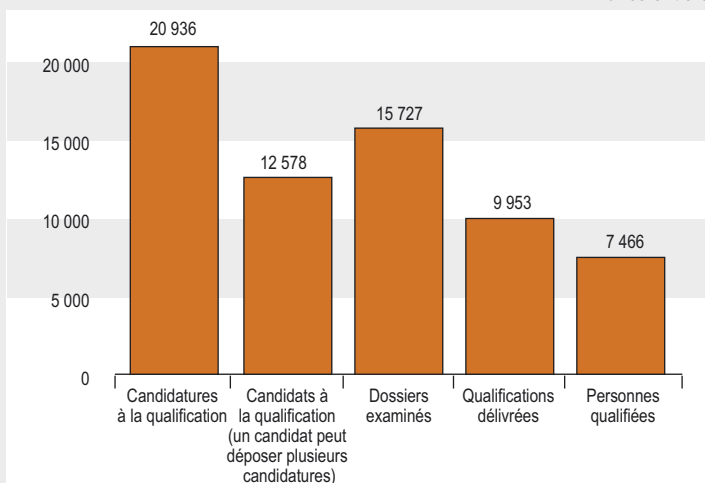
Le renouvellement des enseignants-chercheurs se déroule en deux phases : la qualification établissant un label de compétences scientifiques pour exercer les fonctions d'enseignant-chercheur et le recrutement qui permet l'accès à ces mêmes fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les résultats des phases de qualification et de recrutement sont analysés à partir des données produites par l'application ANTARES. Cette application nationale permet de mettre en relation les procédures liées à ces opérations et les acteurs concernés et, à ce titre, offre toutes les informations nécessaires à l'étude approfondie de chacune des campagnes annuelles de recrutement. Les données analysées ici concernent la campagne 2010.

Source : MENJVA-MESR-DGRH (application ANTARES).
Champ : France entière.

01 Qualification et recrutement des enseignants-chercheurs Bilan global de la qualification 2010

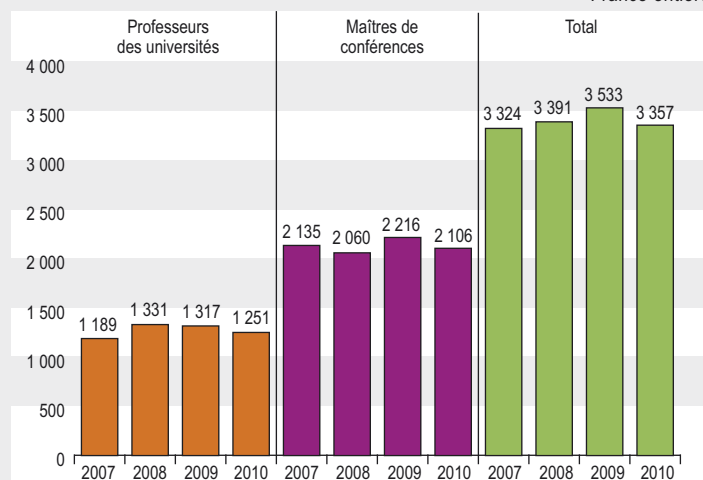
France entière



Source : MENJVA-MESR-DGRH.

02 Recrutement des enseignants-chercheurs Campagnes 2007 à 2010 : postes offerts

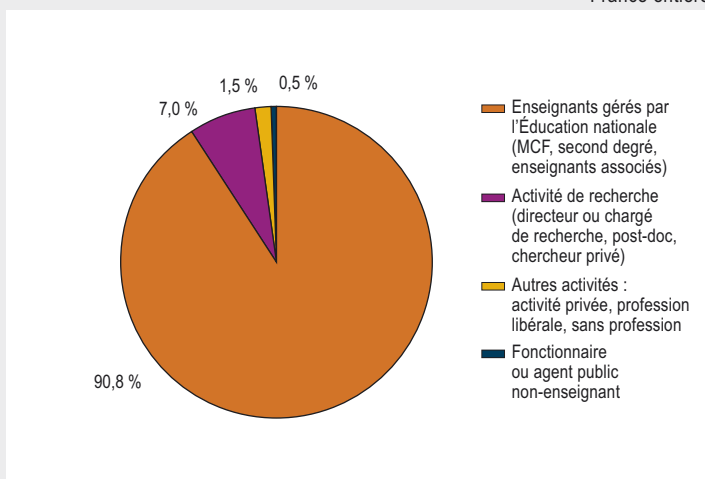
France entière



Source : MENJVA-MESR-DGRH.

03 Répartition des professeurs des universités recrutés en 2010 par catégorie d'origine (en %).

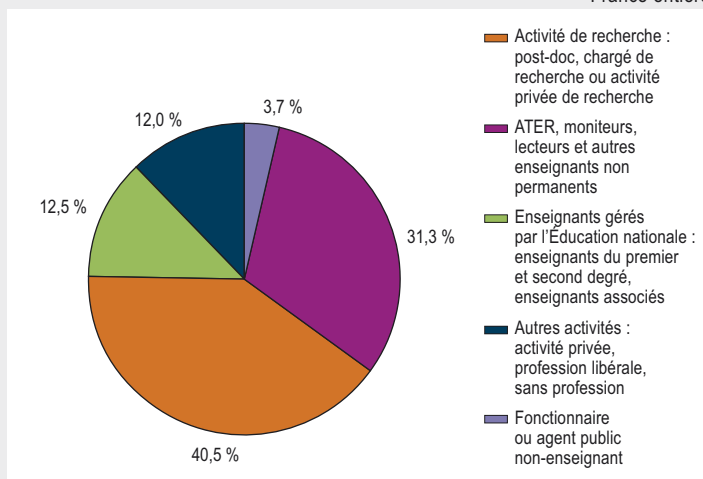
France entière



Source : MENJVA-MESR-DGRH.

04 Répartition des maîtres de conférences recrutés en 2010 par catégorie d'origine (en %)

France entière



Source : MENJVA-MESR-DGRH.